



## Liste des servitudes d'utilité publique

### **Servitude AC1 – Servitude de protection des monuments historiques**

- ◆ Vestiges du Vieux-Poitiers, classés Monuments Historiques le 23/07/70 et 05/01/71 (Commune de Naintré)
- ◆ Menhir du Vieux-Poitiers : Cl. MH : 17/11/1892 (Commune de Naintré)
- ◆ Ruines Gallo-Romaine : Cl. MH : 23/07/1970 (Commune de Naintré)

### **Servitude EL2 – Protection contre les inondations – Servitude en zones submersibles**

- ◆ Zones inondables de la vallée de la Vienne – Décret du 4 juin 1948 et du 1<sup>er</sup> octobre 1976
- ◆ Zones inondables de la vallée du Clain ( plus hautes eaux : décembre 1982)

### **Servitude EL3 – Navigation intérieure – Halage et marche-pied**

- ◆ La Vienne (Décret du 13 octobre 1956)

### **Servitude I3 – Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz**

- ◆ Gaz de Lacq : antenne Poitiers-Châtellerauld Ø 100 mm

### **Servitude I4 – Servitudes relatives aux canalisations de transport d'énergie électrique**

- ◆ Ligne Moyenne Tension 20 kv de la R.S.I.E.D.V
- ◆ 225 kv BONNEAU ORANGERIE du support n°49 au support n°50
- ◆ 90 kv ORANGERIE BEAULIN JAUNAY-CLAN du support n°47 au support n°55 en partie double circuit
- ◆ 90 kv NAINTRÉ ORANGERIE du support n°7 au support n°22 en partie double circuit
- ◆ Ligne électrique SNCF SAINT-PIERRE DES CORPS-PESSAC

### **Servitude T5 – Servitudes aéronautiques de dégagement**

- ◆ Aéroport CHATELLERAULD-TARGE (arrêté ministériel du 07/06/1968)